

**Brevet de
Technicien
Supérieur ASSURANCE**

**Techniques d'assurance
E 5.2 : Assurances de dommages**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2,5

Documents et matériel autorisés : Code civil, Code des assurances, calculatrice

DOSSIER LAROSE

Vous êtes collaborateur (trice) de Monsieur ROCHE, agent général de la compagnie AXIR Assurances. Vous êtes chargés de gérer les sinistres de Monsieur LAROSE.

PREMIER TRAVAIL : Sinistre du 15 juillet 2005

- 1-1 Au regard du contrat souscrit, justifiez la prise en charge du sinistre du 15 juillet 2005 concernant le contenu de la cuve.
- 1-2 Évaluez le montant de l'indemnité qui sera versée à votre assuré au titre de ce contrat. Justifiez votre réponse
- 1-3 Des recours vous semblent-ils envisageables, tant pour le compte de votre compagnie, que pour le compte de votre assuré ? Justifiez votre réponse.

Chemise : « Sinistre »

Pièce S1 : Constat amiable -Sinistre du 15 juillet	1 page
Pièce S2 : Extrait du rapport d'expertise de l'expert d'assuré	1 page
Pièce S3 : Déclaration de sinistre -Sinistre du 17 juillet	1 page
Pièce S4 : Ordre de mission	1 page
Pièces S5 : Procès verbal d'expertise	3 pages

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

S1

Date de l'accident: 15/07/2005 Heure: 14h30 Localisation: France lieu: Ferme des Prés St Palai Blessé(s) même léger(s): non oui

Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B: non oui objets autres que des véhicules: non oui

Témoins: noms, adresses et tél. M GAUTIER Yann 36 route de la Chartre 18000 BOURGES Tel: 02.48.65.10.38

6 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance)
 NOM: CHER
 Prénom: Paul
 Adresse: 39 grande rue
 Code Postal: 18000 Pays: France
 Tél. ou e-mail:

12. CIRCONSTANCES

Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis

A

1 * en stationnement / à l'arrêt
 2 * quittait un stationnement / ouvrait une portière
 3 prenait un stationnement
 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre
 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre
 6 s'engageait sur une place à sens giratoire
 7 roulait sur une place à sens giratoire
 8 heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file
 9 roulait dans le même sens et sur une file différente
 10 changeait de file
 11 doublait
 12 virait à droite
 13 virait à gauche
 14 reculait
 15 empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse
 16 venait de droite (dans un carrefour)
 17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge

B

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17

← indiquer le nombre de cases marquées d'une croix →

6 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance)
 NOM: LAROSE
 Prénom: Jean
 Adresse: Ferme des Prés
 Code Postal: 18240 Pays: St Palai
 Tél. ou e-mail:

7 Véhicule

À MOTEUR	REMORQUE
Marque, type: Mercedes N° d'immatriculation: 3023 SP18 Pays d'immatriculation: France	N° d'immatriculation: Pays d'immatriculation:

7 Véhicule

À MOTEUR	REMORQUE
Marque, type: N° d'immatriculation: Pays d'immatriculation:	N° d'immatriculation: Pays d'immatriculation:

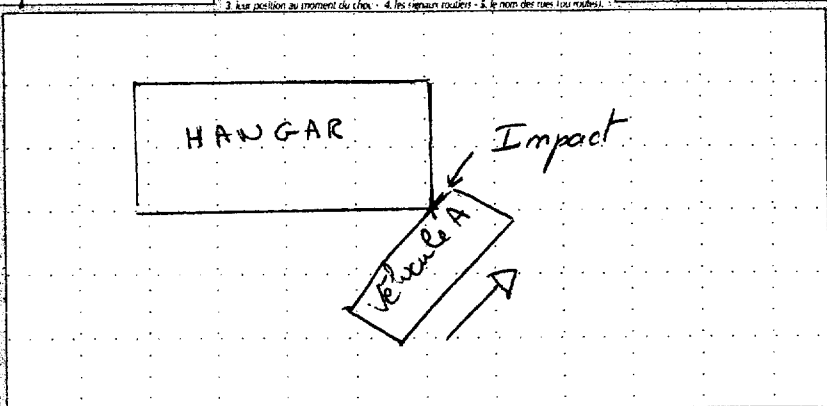
8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)
 NOM: A.T.A.
 N° de contrat: 13.035.346
 N° de carte verte:
 Attestation d'assurance ou carte verte valable du: au:
 Agence (ou bureau, ou courtier):
 NOM:
 Adresse: 815 Avenue de Busselle 83507 Pays: France
 Tél. ou e-mail:
 Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat? non oui

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)
 NOM: AXIR
 N° de contrat: 95.187.143.AB
 N° de carte verte:
 Attestation d'assurance ou carte verte valable du: au:
 Agence (ou bureau, ou courtier):
 NOM:
 Adresse: Pays:
 Tél. ou e-mail:
 Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat? non oui

9 Conducteur (voir permis de conduire)
 NOM: CHER
 Prénom: Paul
 Date de naissance: 16/06/1975
 Adresse: 39 grande rue Bourges Pays: France
 Tél. ou e-mail:
 Permis de conduire n°: 920885100020
 Catégorie (A, B, ...): C
 Permis valable jusqu'au: 16/4/2008

9 Conducteur (voir permis de conduire)
 NOM:
 Prénom:
 Date de naissance:
 Adresse: Pays:
 Tél. ou e-mail:
 Permis de conduire n°:
 Catégorie (A, B, ...):
 Permis valable jusqu'au:

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →



10 Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →

11 Dégâts apparents au véhicule A:

11 Dégâts apparents au véhicule B:

14 Mes observations:
 Dégats occasionnés à une cure se trouvant dans le hangar

15 Signature des conducteurs

A B

14 Mes observations:
 Hangar endommagé, fissure au niveau de la cure - perte de fuel.

Extraits du rapport d'expertise d'assuré

DONTORD

Expertises d'assuré

SARL au capital de 32.000 euros

Siège social et bureaux :

18 rue de Seine

92 200 Neuilly sur Seine

client : M LAROSE Jean

Compagnie d'assurance : AXIR assurances

Sinistre du 15 juillet 2005

- Perte de fuel

1 129 € HT

S3

Lundi 18 juillet 2005 8 :41

De : LAROSE <larose.mppm @wanadoo.fr>

Répondre à : larose.mppm @wanadoo.fr

A : <luc.roche wanadoo.fr

Date: lundi 18 juillet 2005 8h40

Objet : déclaration de sinistre

Je vous signale que mon hangar a pris feu hier en fin d'après midi.

Alors que mon ouvrier travaillait sur une meuleuse à l'intérieur du hangar, une étincelle a déclenché l'incendie.

Les pompiers sont intervenus afin de stopper l'incendie.

Le hangar et son contenu ont totalement brûlé.

Luc ROCHE
Agent Général d'Assurance
Route de St germain
18000 BOURGES
Tel : 02.48.30.30.31
Fax : 02.48.30.07.27

18 juillet 2005

Internet : luc.roche wanadoo.fr

CBT PRADE
Rue Baudin
18000 BOURGES

Objet : mission d'expertise

Contrat 95187143AB

Ref 2005/14 ref cie A00529957410N
Client LAROSE Jean

lieu du risque
Ferme des prés
18240 ST PALAIS
Garantie concernée
Incendie
Date du sinistre
17/07/2005

Monsieur,

Ci dessus, vous trouverez les références de notre client pour lequel il convient d'expertiser ses dommages suite au sinistre du 17 juillet 2005 : incendie détruisant un hangar en location (utilisé par notre assuré dans le cadre de son activité professionnelle) et son contenu.

Je vous informe que cet assuré fut l'objet d'un autre sinistre le 15 juillet 2005 suite à un choc d'un VTM conduit par un tiers identifié endommageant le même hangar dont notre assuré est locataire et entraînant une perte de fuel pour notre assuré évaluée à 1129 € HT (la cuve a pu être réparée par notre assuré sans difficulté). Il convient donc d'évaluer le montant des dommages au hangar résultant de ce choc afin de le déduire d'un recours éventuel de l'assureur du propriétaire.

Dans l'attente de votre rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Luc ROCHE

PROCÈS VERBAL D'EXPERTISE

Lundi 05 septembre 2005

ASSURÉ : LAROSE JEAN
POLICE N° : 95187143 AB

Je soussigné, Daniel PRADE expert demeurant rue Baudin 18000 BOURGES désigné par AXIR Assurances avoir procédé à la reconnaissance et à l'estimation régulière des pertes et dommages causés par le sinistre du 17/07/2005 aux objets qu'AXIR Assurances avait assuré à Monsieur LAROSE Jean.

Personnes convoquées	Qualité	Présents	Absents
M PRADE Daniel	Expert missionné par AXIR Assurances	x	
M LAROSE Jean	Assuré AXIR	x	
M RENTIER Bertrand	Expert de l'assuré, société DONTORD	x	
M BLANCHER	Expert missionné par ATA, assureur du VTM	x	
M PORTE	Expert, missionné par AMA, assureur du propriétaire du hangar	x	

De l'ensemble des personnes présentes sur le terrain, il apparaît les conclusions suivantes :

CAUSE DU SINISTRE :

Il s'agit d'un sinistre incendie.
Le sinistre s'est déclaré dans le hangar en location à Monsieur LAROSE Jean.

L'utilisation d'une meuleuse est à l'origine d'une étincelle qui en raison de forte vapeur d'essence a provoqué l'incendie.
 Les déclarations contenues dans la police sont exactes.
 L'assuré est locataire des murs.

POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES PROFESSIONNELS

L'indice F.F.B au jour du sinistre est : 680.9
 Les dommages ont été fixés d'accord comme suit :

A-RISQUES INCENDIE:

	Immédiat	Différé
<u>-Gros matériel</u> 73 187		
Vétusté 50% reste	36594	
Valeur à neuf 25%		18 297
<u>-Autres matériels</u>	12 130	
<u>-Petits matériels</u>	16 304	6 793
<u>-Boisseau</u>	7 405	823
<u>-Stocks</u>	24 742	
<u>-Démolitions déblais</u>	5 751	
<u>-Perte d'usage</u>	1 960	
<u>-Perte indirectes</u>	1 000	
	<hr/>	<hr/>
	105 886	25 913
AJOUTER Honoraires d'expert 5%	5 294	1 296
	<hr/>	<hr/>
À VERSER DE SUITE	111 180 €	
À VERSER APRÈS TRAVAUX		27 209 €

SOIT UNE INDEMNITÉ HT DE 138 389.00 €

B-RISQUES LOCATIFS

Travaux	
Charpente	53 985
Couverture bardage	25 744
Maçonnerie	9 737
Métallerie	8 670
Électricité	3 565
	<hr/>
TOTAL HT	101 701
TVA 19.6%	19 933
	<hr/>
TOTAL TTC	121 634
Déduire accident du 15.07.2005	15 807
	<hr/>
TOTAL TTC	105 827
Déduire Vétusté 25%	26 457
	<hr/>
TOTAL TTC	79 370 €
 MONTANT DU RECOURS CONTRACTUEL ÉVENTUEL À SUBIR TTC	 79 370 €

En conséquence, les experts soussignés proposent de fixer le montant de l'indemnité pouvant revenir à Monsieur LAROSE Jean à la somme de **138 389 € HT - CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS HT** dont 111 180 € à verser de suite et 27 209 € à verser après travaux.

Le montant du **RECOURS contractuel éventuel à subir** s'élève à la somme de **79 370 € TTC**.

Fait et clos à COULOURS
Le 05/09/05
Et jours suivants